

A Landerneau, le 19 juin 2020

## Trier les déchets devient plus simple !

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, recycler ses emballages devient plus simple ! La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas modifie les consignes de tri des déchets pour l'ensemble de ses habitants.

### Plus simple le tri !

Désormais, **tous les emballages et papiers, quels qu'ils soient, se trient** et peuvent être jetés dans la poubelle jaune et la colonne enterrée jaune. En plus des produits recyclables habituels (les papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, boîtes et canettes en métal), **tous les emballages en plastique et polystyrène sont désormais à trier** : les pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique, tubes de dentifrice... Ainsi que **les petits déchets avec aluminium** : capsules de café, couvercles et autres capsules, opercules, plaquettes de médicaments vides, poches de compote...

Quatre Français sur cinq ont encore un doute sur ce qu'il faut mettre ou non dans la poubelle de tri. Désormais, plus de doute, il suffit de retenir ces trois règles d'or :

- 1 - C'est un emballage ? Déposez-le dans la poubelle de tri !
- 2 - Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 - Déposez vos emballages en vrac sans les imbriquer dans le bac jaune ou la colonne enterrée jaune (pas dans des sacs).

Attention ! pour les emballages en verre, pas de changement, ils sont à déposer uniquement dans les colonnes à verre.



### Mémo tri et courrier envoyés fin juin aux habitants

Pour accompagner les habitants, la Communauté de communes a envoyé fin juin un courrier et un mémo tri aux habitants des 22 communes, **pour préciser les nouvelles consignes de tri en vigueur**. Pour toute question, notre service environnement est disponible au 02 98 21 34 49 ou par mail à [environnement@ccpld.bzh](mailto:environnement@ccpld.bzh). Des informations sont également publiées sur notre site [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr) ou sur le site [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr).

### Un projet commun sur le Nord-Finistère

C'est tout le Nord-Finistère qui passe au niveau supérieur ! Une **campagne de communication commune à l'ensemble des collectivités** du Nord-Finistère, **intitulée « Bac man »**, permet d'illustrer les nouvelles consignes de tri pour tous les habitants : affiches sur l'espace public, spots radios, vidéos sur internet. Les règles de tri sont désormais les mêmes pour tous les finistériens peu importe leur lieu de vie ou de travail.

## Un centre de tri TRIGLAZ nouvelle génération

Cette simplification du tri des déchets est rendue possible par la **modernisation du centre de tri TRIGLAZ** situé à Plouédern. 12 millions d'euros ont été investis dans cet équipement pour répondre à ces nouveaux enjeux :

- Trier tous les types d'emballages plastiques,
- Trier jusqu'aux petits déchets aluminiums.

Pour éviter de perturber le travail des trieurs et participer à la réussite de ce projet, il est strictement interdit de mettre des emballages en verre et des ordures ménagères dans les bacs jaune ou colonnes enterrées jaune.

Aussi, les couches, les cotons tiges, les cotons démaquillants, les lingettes et autres produits hygiéniques ainsi que les sacs d'aspirateurs ou encore la litière organique sont à jeter dans les sacs à ordures ménagères.

De plus, éviter l'achat de produits avec des emballages et trier mieux permet de réduire les déchets d'ordures ménagères. Le respect de ces règles simples contribue à agir en faveur de l'environnement pour une gestion plus durable des déchets sur le territoire.